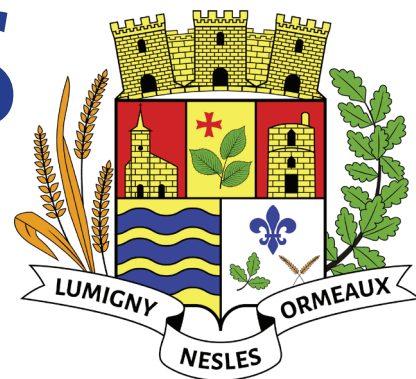


FLASH INFOS

Janvier 2024



Mairie de Lumigny-Nesles-Ormeaux
3, place de l'église / 01.64.25.64.73 / contactmairie-lno.fr

Directeur de la publication : Pascale LEVAILLANT, Maire
imprimé par la mairie / Ne pas jeter sur la voie publique !

Discours de la cérémonie des Vœux du Maire

Le vendredi 12 janvier 2024

L'année 2023 est déjà derrière nous...
Avec elle ses joies et ses difficultés, mais avant
de refermer cette page, les élus et moi-même,
souhaitons évoquer les principaux travaux
qui ont été réalisés :

Acquisition d'un terrain pour la création d'un verger municipal ● Remplacement du portail de la mairie de Nesles ● Remplacement des portiques de sécurité au stade de Lumigny ● Installation et aménagement d'un terrain de rugby ● Acquisition de poteaux de buts au stade de Lumigny ● Acquisition et pose d'un chalet à l'accueil de loisirs ● Raccordement à la fibre dans les écoles ● Remplacement de tous les éclairages des bâtiments publics par des LEDs ● Diagnostic pour la restauration de l'église de Nesles ● Etudes pour la rénovation des vestiaires du terrain de Rugby ● Etudes pour la création d'un cabinet médical à la mairie de Nesles ● Fin des études pour la réhabilitation de la route de Bernay ● Remplacement d'un véhicule technique communal ● Acquisition de trois columbariums et nouvelles cavurnes pour nos trois cimetières ● Pose de nouveaux rideaux à l'école maternelle ● Remplacement de la chaudière de l'école maternelle ● Rénovation d'un logement communal ● Curage des fossés à Champlet ● Changement de l'ensemble des serrures des bâtiments ● Installation de distributeurs de sacs à déjections canines ● Installation de supports à vélos en mairie et à l'école élémentaire ● Installation d'un potager à l'école élémentaire ● Remplacement du panier de basket à Nesles ● Installation de machines à pain sur les trois villages (*reste celui d'Ormeaux à mettre en service*).

LES FINANCES PUBLIQUES

Nous allons entrer dans la période de préparation budgétaire 2024 et, le seul point noir à ces résultats, reste encore une fois, les dépenses énergétiques. Concernant les projets 2024 tout va dépendre de l'obtention de subventions, en fonction nous devons sélectionner les plus viables.

L'entretien de nos multiples bâtiments communaux restent une des priorités : le mur latérale de la longère d'Ormeaux, près de l'école, à consolider de toute urgence ● l'église de Nesles qui fait l'objet d'étude pour des travaux de restauration sur plusieurs années ● la sacristie de l'église de Lumigny ● l'isolation des mairies qui sont de vraies passoires thermiques.

LES SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques vont enfin pouvoir profiter d'un local décent, qui leur permettra de pouvoir travailler et également de stocker le matériel à l'abri. Un de nos véhicules de service, qui n'était plus en état d'usage, a été remplacé.

Quant à l'entretien des espaces verts...

Il aura été particulièrement complexe. Entre les fortes précipitations, du matériel tombé en panne et l'interdiction totale des produits phytosanitaires, nos deux agents techniques ont connu une année très sportive !

L'URBANISME

La procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme sera finalisée et adoptée cette année.

Un guide élaboré par notre agent instructeur vous a été distribué l'an dernier, afin de mieux appréhender vos démarches.



LA VOIRIE

Parce que la voirie n'a pas été entretenue régulièrement, sur les 25 kms de voies communales que compte notre commune, nous sommes confrontés à des choix. **La route de Bernay ainsi que le pont sont une priorité absolue.**

Le dossier de réfection de cette voirie est fin prêt. *(avec le concours de notre AMO, le cabinet Jakubczak),* Nous avons obtenu les deux premières subventions, mais nous sommes bloqués par l'acquisition d'une parcelle permettant d'accueillir le bassin de gestion des eaux pluviales, exigée par la police de l'eau.

La Route du Mont vient en second.

Nos villages étant au cœur de plusieurs axes routiers, nous allons lancer des études pour réaménager certaines voies afin de palier au stationnement et à la sécurité des piétons, tel que la rue de carrouge, la rue de la Vignotte, la rue du Gazonnet, les axes de circulation dans le lotissement des tuileries.

LES CIMETIÈRES

L'aménagement des cimetières suit son cours, avec la mise en place de columbariums et de caves urnes supplémentaires.

Le règlement intérieur des cimetières, qui date de plus de 10 ans, va être réactualiser.

Quant à leur entretien, l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires a nécessité l'étude de différentes solutions pour un entretien facile.

C'est la végétalisation des allées des cimetières, qui a été retenue. *(avec des végétaux couvre-sol)*

Plusieurs dossiers de demandes de subventions ont été déposés tout récemment.

D'autres part des vitrines sont en cours d'installation pour afficher les plans des cimetières et les numéros de concession.

L'ENVIRONNEMENT

Suite à la modification du PLU, des voies douces, reliant les trois villages et hameaux vont y être intégré. Créant ainsi un cheminement piéton et cyclable.

Suite à l'acquisition d'une parcelle en bordure du village de Lumigny, un verger municipal va être créé, il sera accessible à tous.

(200 fruitiers vont être plantés)

Des arbres seront également plantés dans les lieux sujet aux promenades et d'ores et déjà un projet d'aménagement paysager du chemin de la marmotterie est à l'étude.

L'ENFANCE - JEUNESSE

Le séjour organisé durant les vacances de Pâques en Vendée s'est très bien passé et nous seront un peu plus ambitieux sur celui de cette année, toujours à la même période.

Le nouveau Projet Éducatif du Territoire (PEDT) a été approuvé par nos partenaires.

Ce document définit les objectifs à atteindre, en mettant en œuvre une politique éducative ambitieuse, autour de différents projets ou thématiques, en collaboration avec tous les acteurs pédagogiques.

Cela permettra par exemple de coconstruire un projet d'aire de jeux sur la commune.



L'ÉTAT CIVIL

Suite à notre sondage, nous vous informons que le préfet de Seine-et-Marne a acté la fusion simple de nos trois villages.

Il s'agit surtout d'une modification administrative, qui facilitera la gestion de l'état civil ou la tenue des élections et pour ne plus raisonner par village mais bien en tant qu'entité globale.

Important : pour ceux qui ne l'auraient pas déjà fait, nous vous invitons à vous inscrire dès maintenant sur les listes électorales, afin de participer aux élections européennes les 6 et 9 juin prochain.

LES MANIFESTATIONS MUNICIPALES

Les événements habituels seront maintenus et pour certains d'entre eux une déclinaison différente : la « Fête de la Nature » va devenir la « Fête des Villages » (prévue le 8 juin 2024) afin de se réunir pour un moment d'amusement et de convivialité.

Le programme est actuellement à l'étude.

Mais vos envies et suggestions sont les bienvenues !

Venez déposer vos idées en mairie.

Tandis qu'en accord avec l'association des parents d'élèves, nous organiserons le forum des associations en même temps que la kermesse des écoles.

(le 29 juin 2024).

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Longtemps annoncé, les travaux d'installation de la vidéoprotection vont commencer le 22 janvier 2024, par la société spécialisée IBS'ON.

Pour des raisons techniques les travaux débiteront sur Lumigny, puisqu'à terme l'ensemble des données vidéos seront rapatriées en mairie, qui servira donc de centre opérationnel.

L'EAU & L'ASSAINISSEMENT

La gestion du réseau : nous poursuivons les travaux d'entretien des canalisations, par des inspections télévisées et le curage des fossés.

La station d'épuration de Nesles : bien que terminée et en fonctionnement, elle n'est pas encore totalement réceptionnée.

Nous sommes dans l'attente d'une intervention de l'entreprise pour des travaux complémentaires.

Deux objectifs que nous nous sommes fixés :

- le premier est la préservation de la qualité de l'eau avec le concours du SyAGE et d'AquiBrie.

- le seconde est la reconstruction de la station d'épuration de Lumigny, en filtres plantés et ce avant 2026, échéance pour le transfert de la compétence Eau & Assainissement à la Communauté de Communes du Val Briard.

EN CONCLUSION

Pour mettre en œuvre tous ces projets, il y a bien évidemment toute une équipe dévouée au service public et à la vie de nos villages.

L'ensemble des agents municipaux que vous côtoyez régulièrement.

Les élus municipaux, qui sont toujours très engagés et investis dans leur mandat, afin de vous représenter, le mieux possible.

Sachez que nous restons à votre écoute et à votre disposition pour toutes vos questions.

Et si tout ces projets vous ont donné envie de vous impliquer un peu plus sur la commune, pourquoi pas, à terme, participer activement à la vie municipale. Notre équipe sera là pour vous accompagner et construire avec vous de nouveaux projets municipaux.

Que cette nouvelle année soit pour vous porteuse de réussite, de bonheur et de prospérité.

Que la joie soit au rendez-vous dans votre cœur et dans ceux de vos proches.

Toutes les fleurs de l'avenir sont dans les semences d'aujourd'hui...

Ensemble continuons de planter des idées afin de récolter de grands projets.

*L'ensemble de l'équipe municipale
vous souhaite
une belle et heureuse année 2024 !*



Maladie d'Aujeszky

Signalement d'un cas dans un périmètre de moins de 10 Km de Rozay-en-Brie.

On appelle également cette pathologie « pseudo-rage » car elle montre dans les premiers temps des symptômes similaires à la rage.

Forme d'herpès, la maladie d'Aujeszky entraîne de terribles démangeaisons et une vive douleur chez le chien. L'animal atteint va essayer de se mordre jusqu'au sang et s'automutiler pour calmer la douleur.

La maladie attaque ensuite le système nerveux, et entraîne la paralysie du chien, puis la mort.

Comment s'attrape la maladie d'Aujeszky ?

La pseudo-rage du chien est une maladie d'origine porcine, qui touche aussi bien les porcs d'élevage que les sangliers sauvages (qui peuvent être porteurs sains de la maladie, 30% le sont !).

Cette maladie se transmet :

- par contact sanguin avec un animal malade ;
- par ingestion d'abats de porcs ou de viandes d'un animal malade.



NOURRIR LES OISEAUX EN HIVER...

Chez les oiseaux ils y a ceux qui mangent des graines : ce sont les granivores et ceux qui mangent des insectes : ce sont les insectivores.

Les oiseaux du ciel peinent tous à trouver de la nourriture en hiver, parce que les plantes porteuses de graines sont souvent coupées en fin de saison et que les insectivores changent pour la plupart de régime alimentaire en hiver et deviennent granivores...

Alors si vous décidez de les nourrir sachez que :

- les oiseaux et le sel ne font pas bon ménage !
Leurs reins ont beaucoup de mal à le gérer et cela peut très vite les déshydrater.

Cela élimine de fait les aliments contenant du sel.
- pour ce qui est du pain...

D'abord il contient du sel, mais aussi du gluten ce qui peut provoquer chez les oiseaux des maladies du foie ainsi que des malformations des ailes.

- Les filets des boules de mélanges graines/graisse :
Ils devront être enlevés car leurs petites pattes se coincent dedans et ils restent piégés.

VOICI LA LISTE DES ALIMENTS À PROSCRIRE :

(source Ligue de Protection de oiseaux - LPO) :

- **les graisses animales**
- **le lait** (il provoque des indigestions et des troubles digestifs mortels)
- **les biscuits et biscuits pour animaux domestiques**
- **les mélanges de grains bon marché avec pois, lentilles et riz**
- **graines salées & cacahuètes**
- **graines de courges et de ricin qui sont toxiques, les insectes et pâtés insectivores**
car ils donnent de faux signaux aux oiseaux, comme le retour des insectes et du printemps donc du début de la saison des amours...

LES BONS ALIMENTS :

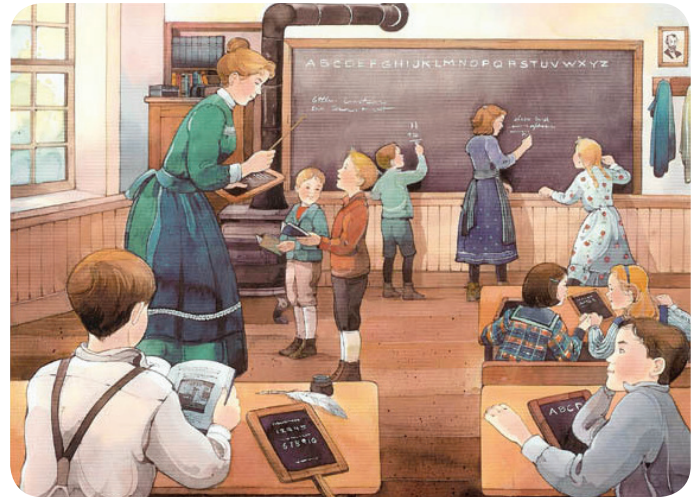
- *les mélange de graines : 1/3 tournesol noir, cacahuètes et maïs concassé*
- *ou de : tournesol noir, noix, amandes, noisettes, millet et avoine*
- *les pains de graisse végétale avec graines et/ou fruits rouges*
- *les fruits de saison : pomme, poires, raisin*

Voilà... À vot' bon cœur messieurs, dames !

L'Association Histoire et Patrimoine

organise une exposition sur l'école d'autrefois

les 23 et 24 mars 2024



Pour ce faire nous recherchons des photos de classe, en groupe ou autres, des plus anciennes à l'année 2000.

Mais concernant seulement Lumigny, Nesles et Ormeaux.

Les photos seront scannées et rendues à leurs propriétaires rapidement.

(inscrivez vos coordonnées à l'arrière de vos photos)

Vous pouvez les déposer à la mairie de Lumigny ou chez des membres de l'association :

Thierry Fournier : 06 77 23 26 99

Michel Meier : 01 64 25 68 04

Jean Desnoyer : : 06 29 77 52 75

Cette exposition sera peut être, pour vous, l'occasion de retrouver des camarades perdus de vue !

RECONSTITUTION DES ARCHIVES MUNICIPALES

La mairie est à la recherche d'anciens numéros de l'Oyet afin de pouvoir en reconstituer une série complète et dans un second temps de pouvoir les numériser.

Les Oyet seront restituées à leurs propriétaires après numérisation.

L'équipe municipale vous remercie d'avance pour votre contribution à l'histoire et à la mémoire de nos villages.

La numérisation sera mise à disposition du public.